



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 15 mars 2010, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, président
Monsieur le conseiller Jean Guilbault, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Christiane Bois	Patrick Paquet
Simon Brouard	François Picard
Yvon Bussièrès	Ginette Picard-Lavoie
Richard Côté	Gérald Poirier
Chantal Gilbert	Marie-Josée Savard
Anne Guérette	Marc Simoneau
Geneviève Hamelin	Odette Simoneau
Sylvain Légaré	Denise Tremblay Blanchette
Julie Lemieux	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
Francine Lortie	Suzanne Verreault
Michelle Morin-Doyle	Steeve Verret

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Est absent:

Monsieur le conseiller Raymond Dion

À 17 h 02, monsieur le président Jean-Marie Laliberté constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Accueil de la délégation de l'Association franco-ontarienne. Madame Mariette Carrier-Fraser, présidente, est invitée à s'adresser aux membres du conseil.

Monsieur le maire Régis Labeaume souligne également la présence de monsieur Adam Giambone, conseiller municipal de la Ville de Toronto, président du « Toronto Transit Commission (TTC) ».

CV-2010-0252 Adoption de l'ordre du jour

À la demande de monsieur le conseiller Simon Brouard, il est proposé de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel EN2010-006 intitulé : « *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation du plan d'action 2010 visant à contrer la présence des cyanobactéries dans le lac Saint-Charles et le bassin versant de la prise d'eau ainsi que sur la mise en oeuvre des recommandations de l'étude limnologique et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 542 - Renonciation au droit d'opposition* ».

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 mars 2010, tel qu'il a été modifié et l'ordre du jour supplémentaire (1), tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0253 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1^{er} mars 2010

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1^{er} mars 2010, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 mars 2010

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 mars 2010.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 février 2010.

- Dépôt d'une lettre de monsieur Yves Courchesne, trésorier et directeur des finances, en date du 15 mars 2010, accompagnée de son rapport d'activités de l'année 2009 concernant le financement des partis politiques et des candidats indépendants et le contrôle des dépenses électorales.
- Dépôt par le greffier de la Ville, M^e Sylvain Ouellet, d'une lettre signée par monsieur le maire Régis Labeaume, le 15 mars 2010, désignant madame Michelle Morin-Doyle, conseillère, au conseil d'agglomération de la Ville de Québec, en remplacement de monsieur Simon Brouard, conseiller.
- Dépôt, par madame la conseillère Anne Guérette, du procès-verbal de la rencontre de travail tenue le 8 février 2010, relatif au stationnement dans le secteur de la Colline parlementaire.
- Dépôt par le greffier de la Ville de Québec, M^e Sylvain Ouellet, de divers documents relatifs à la *Francophonie de l'Ontario* et remis aux membres du conseil par la délégation de l'*Association Franco-Ontarienne*.

Première partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions, d'une durée maximale de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens

- Dépôt, par madame Martine Sanfaçon, de plusieurs photos relatives au secteur de la rivière des Roches.
- Dépôt, par monsieur J. Raymond Pépin, du texte de sa question relative au financement du projet d'*Amphithéâtre*.

Avis de proposition

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès dépose les 2 avis de proposition suivants :

- un avis de proposition relatif aux « crédits de taxes ciblés », suite à l'augmentation du compte de taxes découlant de la modification du rôle d'évaluation;
- un avis de proposition relatif à l'ajout d'un district électoral dans l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, pour l'élection 2013.

CV-2010-0254 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller François Picard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} mars 2010 - Projet de loi portant sur l'éthique dans le milieu municipal - DG2010-031 (Ra-1522)

Attendu que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, entend déposer, dans les prochaines semaines, un projet de loi portant sur l'éthique dans le milieu municipal;

Attendu que le projet de loi devrait prévoir plusieurs obligations pour les municipalités, dont l'obligation d'adopter un *Code d'éthique* contenant une base commune et minimale de comportements fautifs et un régime de sanctions applicables par un commissaire à l'éthique qui relèverait de la *Commission municipale*;

Attendu que ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et d'application de ses décisions, avec un pouvoir de révision à la *Cour supérieure*;

Attendu que les municipalités devraient également se doter de répondants à l'éthique;

Attendu que l'*Union des municipalités du Québec* est favorable au développement et à la promotion d'une culture éthique forte, incluant une formation obligatoire pour tous;

Attendu que l'*Union des municipalités du Québec* a de nombreuses réserves sur les intentions gouvernementales de vouloir judiciariser l'éthique, en mettant en place une structure quasi-judiciaire de surveillance, car il existe déjà des tribunaux pour s'assurer que les manquements à l'éthique soient sanctionnés;

Attendu qu'il n'est pas démontré que la confiance des citoyens est renforcée par une judiciarisation de l'éthique;

Attendu que le projet de loi 48, *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*, qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et les ministres, n'a pas encore été adopté;

Attendu que selon ce projet de loi, seul un député peut porter plainte contre un autre député, alors que pour le monde municipal, tout citoyen aurait ce pouvoir et que c'est l'*Assemblée nationale*, par une décision prise par les 2/3 de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par la commission à l'éthique, alors que pour le monde municipal, le commissaire aurait un pouvoir de sanction;

Attendu qu'en matière d'éthique, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures et qu'en ce sens, les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

Attendu qu'il est important que le monde municipal fasse connaître rapidement sa position à l'égard du dossier de l'éthique;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard, appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° que la Ville de Québec demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'adopter, pour les élus municipaux, les mêmes règles d'éthique et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles qui seront adoptées pour les élus provinciaux;
- 2° que les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux soient adoptés en même temps;
- 3° que cette résolution soit transmise au premier ministre, aux députés provinciaux dont le comté est situé sur le territoire de la ville de Québec et à l'*Union des municipalités du Québec*.

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès et madame la conseillère Anne Guérette demandent le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Jean Guilbault, Chantal Gilbert, Jean-Marie Laliberté, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : monsieur le conseiller Yvon Bussièrès et madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 19

Contre : 2

Adoptée à la majorité

CV-2010-0255 Félicitations à monsieur Alain Girard, président-directeur général, de l'Hôtel Château Laurier Québec et à toute son équipe pour l'excellent travail accompli

Attendu que monsieur Alain Girard, président-directeur général de l'*Hôtel Château Laurier Québec*, a récemment reçu *L'Ordre du Mérite Hôtelier de l'année 2009* de la part de l'*Association des Hôteliers du Québec (AHQ)*;

Attendu que ce prix reconnaît les qualités exceptionnelles d'un homme impliqué, visionnaire et oeuvrant avec succès depuis plus de 25 ans dans l'industrie hôtelière;

Attendu que le travail acharné de monsieur Girard est porteur de succès pour l'*Hôtel Château Laurier Québec* et également pour toute l'industrie touristique de la région de Québec;

Attendu que l'établissement dirigé par monsieur Girard a reçu, au fil des ans, de nombreuses distinctions québécoises et canadiennes;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard, appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de féliciter monsieur Alain Girard et toute son équipe pour l'excellent travail accompli et de les remercier pour le rayonnement positif qu'ils procurent à l'industrie touristique de la région.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0256 Félicitations à l'*Hôtel du Vieux-Québec* pour l'honneur reçu ainsi que pour ses initiatives environnementales

Attendu que l'*Hôtel du Vieux-Québec* a récemment reçu le *Prix Excellence pour l'Énergie et l'Environnement* décerné par l'*Association Hôtelière du Canada*;

Attendu que ce prix vise à reconnaître les établissements d'hébergement qui ont développé une philosophie de gestion intégrant les actions environnementales, tout en maintenant un service et une expérience de qualité pour les clients;

Attendu que l'*Hôtel du Vieux-Québec* a entrepris plusieurs actions environnementales notables, telles que l'achat de crédits de carbone *Gold Standard*, l'aménagement d'un jardin sur le toit pour la pousse de légumes biologiques, de fleurs et de fines herbes ainsi que l'installation d'économiseurs d'eau et d'ampoules à efficacité énergétique;

Attendu que les initiatives de l'*Hôtel du Vieux-Québec* cadrent parfaitement avec les objectifs de la Ville de Québec, visant à devenir une ville plus verte et modèle en matière de développement durable;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard, appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de féliciter l'exploitant de l'*Hôtel du Vieux-Québec* pour l'honneur reçu ainsi que pour ses initiatives environnementales exemplaires qui contribuent à développer l'image verte de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0257 Condoléances aux amis de monsieur Jacques Bisson ainsi qu'à l'organisme *L'Archipel*

Attendu le décès récent de monsieur Jacques Bisson, dit *Coco*, à l'âge de 53 ans;

Attendu que monsieur Bisson était un personnage très connu parce qu'il vendait le journal *La Quête* sur le chemin Saint-Foy et sur la rue Cartier;

Attendu que cet homme était, malgré ses souffrances, le symbole d'un homme qui luttait pour s'en sortir;

Attendu que cet homme n'avait pas de famille connue;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières, appuyée madame la conseillère Anne Guérette,

il est résolu d'offrir nos condoléances à l'organisme *L'Archipel*, qui s'est occupé de monsieur Bisson jusqu'à ses derniers moments ainsi qu'à ses amis.

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine et à l'augmentation des densités au nord-est du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Saint-Sacrement, R.V.Q. 1640

Consultation publique

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A.-19.1), une assemblée publique de consultation doit être tenue sur le projet de Règlement R.V.Q. 1640.

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine et à l'augmentation des densités au nord-est du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Saint-Sacrement, R.V.Q. 1640*.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs commentaires.

Madame Caroline Houde, urbaniste à la Division de l'urbanisme du Service de l'aménagement du territoire, est présente pour répondre aux questions des citoyens.

Le rapport de cette consultation publique sera rédigé et déposé aux membres du conseil de la ville.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer.

CV-2010-0258 Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine et à l'augmentation des densités au nord-est du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Saint-Sacrement, R.V.Q. 1640 - AT2010-010 (Ra-1518)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine et à l'augmentation des densités au nord-est du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Saint-Sacrement, R.V.Q. 1640*.

Le vote est demandé.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Christiane Bois, Simon Brouard, Yvon Bussières, Richard Côté, Jean Guilbault, Chantal Gilbert, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

A voté contre : madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 25

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à plusieurs dispositions, R.V.Q. 1643

Consultation publique

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A.-19.1), une assemblée publique de consultation doit être tenue sur le projet de Règlement R.V.Q. 1643.

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à plusieurs dispositions, R.V.Q. 1643*.

Madame Caroline Tremblay, urbaniste à la Division de l'urbanisme du Service de l'aménagement du territoire, est présente pour répondre aux questions des citoyens.

Aucun citoyen n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer.

CV-2010-0259 Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à plusieurs dispositions, R.V.Q. 1643 - AT2010-012 (Ra-1520)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à plusieurs dispositions, R.V.Q. 1643*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0260 Demande de délai additionnel jusqu'au 5 juillet 2010 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} mars 2010 - Composition du Comité permanent d'éthique et de déontologie des élus municipaux - Appel de la décision de monsieur le président relative à la recevabilité du dossier - DG2010-032 (Ra-1522)

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès fait appel de la décision du président, monsieur Jean-Marie Laliberté, en vertu de l'article 27 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, quant à la recevabilité de ce sommaire.

Le président appelle immédiatement le vote sur cette décision.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Jean Guilbault, Chantal Gilbert, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

Ont voté contre : madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le conseiller Yvon Bussièrès.

En faveur : 24

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

La décision du président est maintenue et les membres du conseil sont appelés à se prononcer sur le sommaire décisionnel DG2010-032.

CV-2010-0261 Demande de délai additionnel jusqu'au 5 juillet 2010 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} mars 2010 - Composition du Comité permanent d'éthique et de déontologie des élus municipaux - DG2010-032 (Ra-1522)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 5 juillet 2010, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} mars 2010, concernant la composition du *Comité permanent d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

Monsieur le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Jean Guilbault, Chantal Gilbert, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald

Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

Ont voté contre : madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le conseiller Yvon Bussières.

En faveur : 24

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2010-0262 Demande de délai additionnel jusqu'au 20 septembre 2010 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} mars 2010 - Projet *Le Diamant* - DG2010-033 (Ra-1522)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 20 septembre 2010, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} mars 2010, pour que la Ville de Québec rende public l'ensemble des documents produits, à ce jour, concernant le projet *Le Diamant*, incluant les dessins existants.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0263 Ouverture de la rue de la Faune, située sur le lot 4 295 464 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2010-026 (Ra-1521)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue de la Faune, située sur le lot 4 295 464 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0264 Attribution d'un odonyme - District électoral de Lebourgneuf - Arrondissement des Rivières - CU2010-024 (Ra-1521)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de dénommer la rue identifiée par la lettre L sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, par l'odonyme suivant :

- Rue L : *Alice-Trépanier, rue.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0265 Contrat entre la Ville de Québec et *La Fabrique de la Paroisse de Saint-Charles-Borromée*, relativement à la constitution réciproque de servitudes d'accès, de circulation, de passage et de stationnement - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2010-012 (Ra-1522)

Monsieur le président Jean-Marie Laliberté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un contrat de servitudes à intervenir entre la Ville de Québec et *La Fabrique de la Paroisse de Saint-Charles Borromée*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

La dépense est de 250 000 \$ excluant les taxes et les fonds requis sont disponibles à l'activité 02-54400-312300-241900.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0266 Ouverture de la route de l'Église, située sur le lot 4 459 768 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - AJ2010-034 (Ra-1522)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Guilbault,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la route de l'Église, située sur le lot 4 459 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0267 **Approbation du répertoire de fournisseurs - Services de réparation de véhicules Ford, GM, Chrysler, Saturn, Toyota, Hyundai, Nissan, Honda et escomptes sur pièces - Période de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 1^{er} mars 2013 (VQ-42360) - AP2010-108 (CT-AP2010-108) — (Ra-1522)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° d'approuver le répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné, pour l'ensemble du territoire de la ville de Québec, relativement aux services de réparation de véhicules Ford, GM, Chrysler, Saturn, Toyota, Hyundai, Nissan, Honda, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42360, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 1^{er} mars 2013, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011, 2012 et 2013 par les autorités compétentes;
- 2° d'autoriser chacun des ateliers du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir, selon les besoins et suivant l'ordre de classement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0268 **Services professionnels en architecture - Bibliothèque Monique-Corriveau à relocaliser à l'église Saint-Denys-du-Plateau - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - Formation d'un comité d'évaluation des offres et approbation de ses règles de fonctionnement (Projet BAT-2007-663) (VQ-42204) - AP2010-109 (Ra-1522)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu d'approuver la formation du comité d'évaluation et ses règles de fonctionnement pour retenir les services de professionnels en architecture, dans le cadre du projet de relocalisation de la bibliothèque Monique-Corriveau à l'église Saint-Denys-du-Plateau, située dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, conformément au document joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0269 Construction d'une nouvelle rue, entre les rues Boyte et Lacroix - District électoral des Monts (19) - Arrondissement de Charlesbourg - DE2010-020 (CT-DE2010-020) — (Ra-1522)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9188-7885 Québec inc., qui implique la construction d'une nouvelle rue à être nommée plus tard, sur une longueur approximative de 275 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser 9188-7885 Québec inc. à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser 9188-7885 Québec inc. à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec 9188-7885 Québec inc., d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 30 000 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445);
- 8° de demander au *Comité de toponymie* de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0270 **Acceptation d'une promesse d'achat présentée par *Éco-Entrepôts inc.*, à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2010-026 (Ra-1522)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

1° d'accepter la promesse d'achat signée par *Éco-Entrepôts inc.*, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Val-Bélair, d'une superficie de 10 315,6 mètres carrés et désigné comme étant le lot 4 449 803 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel qu'illustré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel;

2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 29,60 \$ pour les premiers 8 978,6 mètres carrés et de 14,80 \$ pour la superficie grevée de la servitude, soit 1 337 mètres carrés, pour un montant total de 285 554,16 \$, dont 281 623,08 \$ seront imputés au prix d'achat et 3 931,08 \$ seront versés au fonds pour fins de parcs et terrains de jeux.

Un acompte de 28 555,42 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;

3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0271 **Modification de la résolution CV-2009-0680 - Prolongement des rues de l'Avrillet, des Cassailles, de la Girouille et des Maraîchers ainsi que construction d'une nouvelle rue - Domaine du Mousseigne, phase XVI - District électoral Seigneurial (22) - Arrondissement de Beauport - DE2010-027 (CT-DE2010-027) — (Ra-1522)**

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de modifier la résolution CV-2009-0680, adoptée le 15 juin 2009, relative au projet de prolongement des rues de l'Avrillet, des Cassailles, de la Girouille et des Maraîchers ainsi que de construction d'une nouvelle rue, en remplaçant, au paragraphe 7, les mots et chiffres « 127 600 \$ excluant les taxes », par les mots et chiffres « 139 600 \$ excluant les taxes ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0272 Demande de mainlevée présentée par GM Développement inc., OGESCO Construction inc. et Pierre Martin et Associés Design et Architecture inc., à l'égard d'un acte de vente portant sur le lot 4 489 472 du cadastre du Québec - DE2010-033 (Ra-1522)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu d'accorder une mainlevée de la clause résolutoire contenue à l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro 16 887 858.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0273 Nomination d'un représentant de la Ville de Québec au sein du comité de retraite de l'ancienne Ville de Québec - DG2010-028 (Ra-1522)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de désigner monsieur Guy Martineau, à titre de représentant de l'employeur au sein du comité de retraite de l'ancienne Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0274 Entérinement de demandes admissibles concernant des projets de réhabilitation environnementale relatifs à 2 propriétés, l'une municipale et l'autre privée, dans le cadre du Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol) - EN2010-022 (Ra-1522)

Sur la proposition de madame la conseillère Chantal Gilbert,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu :

- 1° d'entériner la demande admissible pour le projet de réhabilitation environnementale de la propriété municipale sise au 230, rue du Pont dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, où sont situés le centre récréatif Saint-Roch et le parc de la Jeunesse, dans le cadre du Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol), sous réserve d'une révision des travaux admissibles afin de s'assurer que le contrat particulier qui en découlera exclut les travaux et les dépenses non admissibles, et ce, conditionnellement à l'approbation, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, d'ici la fin du programme, du plan de réhabilitation qui sera déposé par la Ville, comme recommandé par le comité paritaire Ville/MDDEP le 23 février 2010;

2° d'entériner la demande admissible présentée par 2967-0957 Québec inc., propriétaire du terrain visé, pour le projet de réhabilitation environnementale du lot 1 539 420 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété privée située le long de la rue Francheville dans l'Arrondissement de Beauport, et ce, dans le cadre du *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*, sous réserve d'une révision des travaux admissibles afin de s'assurer que le contrat particulier qui en découlera exclut les travaux et les dépenses non admissibles, et ce, conditionnellement à l'approbation du plan de réhabilitation, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, d'ici la fin du programme, comme recommandé par le comité paritaire Ville/MDDEP le 23 février 2010;

et de les transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour vérification et acceptation, conformément aux modalités prévues au protocole d'entente relatif au *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0275 Fermeture d'une partie de la rue des Carougeois, affectation, au domaine privé de la Ville, du lot 4 459 106 et d'une partie du lot 4 459 105 du cadastre du Québec et vente de ce lot et de cette partie de lot - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - GI2010-018 (Ra-1522)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu :

- 1° d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue des Carougeois, constituée du lot 4 459 106 et d'une partie du lot 4 459 105 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 584 mètres carrés, qui seront ultérieurement connus sous le numéro de lot 4 574 791 du susdit cadastre et de l'affecter au domaine privé de la Ville;
- 2° conditionnellement à la fermeture d'une partie de la rue Carougeois et à son affectation, au domaine privé de la Ville, d'autoriser la vente, à monsieur Simon Payette et à madame Karine Desrosiers, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 459 106 et une partie du lot 4 459 105 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 584 mètres carrés, qui seront ultérieurement connus sous le numéro de lot 4 574 791 du susdit cadastre, tel que montré au plan-image joint en annexe au sommaire décisionnel, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe audit sommaire.

Le solde à payer est de 68 400 \$ excluant les taxes, compte tenu d'un acompte de 7 600 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0276 **Projet de réfection et de modernisation du complexe Jacques-Cartier - Disponibilité des fonds pour les interventions à la bibliothèque Gabrielle-Roy - GI2010-020 (Ra-1522)**

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu de prendre acte des modifications apportées à l'annexe jointe au sommaire décisionnel GI2009-022 (10 février 2009, relativement au Règlement R.V.Q. 1494), afin de modifier l'affectation des fonds prévus pour la réfection de la bibliothèque Gabrielle-Roy, soit une somme de 5 800 000 \$. Ces modifications sont identifiées à l'annexe 1 jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0277 **Entente de collaboration et d'échanges entre la Ville de Québec et l'Assemblée de la Francophonie de l'Ontario, dans le cadre de l'édition 2010 des *Rendez-vous de la francophonie* - RI2010-018 (Ra-1522)**

Attendu que les *Rendez-vous de la Francophonie* font partie des manifestations qui entourent la *Journée internationale de la Francophonie*, qui a lieu chaque année le 20 mars partout dans le monde, pour promouvoir la langue française et ses différentes expressions culturelles;

Attendu l'initiative de jumelage, mis de l'avant en 2010 par les *Rendez-vous de la francophonie*, entre les différentes communautés francophones des provinces et des territoires du Canada et des villes du Québec de taille comparable;

Attendu que la Ville de Québec et la communauté franco-ontarienne ont une taille démographique semblable;

Attendu que la Ville de Québec reconnaît l'importance et le dynamisme de la communauté franco-ontarienne et l'*Assemblée de la Francophonie de l'Ontario* comme son porte-parole;

Attendu que la Ville de Québec et la communauté franco-ontarienne souhaitent nouer et développer des liens de collaboration et favoriser les échanges entre elles;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu :

- 1° que la Ville de Québec et l'*Assemblée de la Francophonie de l'Ontario* reconnaissent mutuellement l'importance et la force des communautés francophones qu'elles représentent et l'intérêt qu'elles peuvent avoir à collaborer entre elles;
- 2° que la Ville de Québec et l'*Assemblée de la Francophonie de l'Ontario* développent des positions communes à l'égard des dossiers qui touchent les 2 communautés;
- 3° que la Ville de Québec et l'*Assemblée de la Francophonie de l'Ontario* facilitent les échanges entre les groupes d'intérêts qui oeuvrent au sein de 2 communautés, notamment en matière économique et culturelle;
- 4° que la Ville de Québec et l'*Assemblée de la Francophonie de l'Ontario* collaborent à la promotion de la langue française.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0278 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification à la réglementation sur le stationnement et la circulation sur le réseau routier artériel (Grande Allée Est) - Quartier Vieux-Québec - A1GT2009 -1038 (Ra-1521)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° d'approuver, sur une base temporaire et jusqu'à la date d'ouverture des cafés-terrasses sur le domaine public en juin 2010, les modifications à la réglementation portant sur le stationnement et la circulation sur Grande Allée Est, côté nord de la rue, à partir d'un point à 40,4 mètres à l'ouest de la rue D'Artigny, sur une longueur de 12,2 mètres, installer « *stationnement interdit - excepté voituriers - 17 h à 23 h* ».

Les parcomètres numéros 3406 et 3407 d'une durée de 5 heures, soit de 9 h à 21 h, du lundi au samedi et de 10 h à 21 h, le dimanche, verront alors leur utilisation se terminer à 17 heures tous les jours;

- 2° d'autoriser la signature du bail requis pour l'utilisation correspondante de la chaussée.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0279 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard René-Lévesque Ouest, situé sur le lot 4 127 827 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - AJ2010-033 (Ra-1522)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard René-Lévesque Ouest, situé sur le lot 4 127 827 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0280 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la fermeture d'une partie de la rue d'Estimauville et l'affectation, au domaine privé de la Ville, du lot 4 430 854 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - AJ2010-036 (Ra-1522)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la fermeture d'une partie de la rue d'Estimauville, constituée du lot 4 430 854 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 243,1 m² et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0281 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la résiliation du bail intervenu entre *ExpoCité* et *Attractions Hippiques (Québec) S.E.C.* - Location des terrains et bâtiments de l'*Hippodrome de Québec* - AJ2010-043 (Ra-1522)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

Il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la conclusion d'une convention de règlement hors cour, sans admission aucune, à intervenir entre les parties dans le dossier de la Cour supérieure du district de Montréal n° 500-11-037713-092, selon les modalités substantiellement conformes à celles contenues au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel et d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer ladite convention;
- 2° l'autorisation pour la conclusion de l'acte de résiliation du bail reçu devant Me Richard Trudel, notaire, le 30 janvier 2007, sous le

numéro 3035 de ses minutes, concernant la location des terrains et bâtiments de l'*Hippodrome de Québec*, intervenu entre *ExpoCité*, commission de la Ville de Québec et *Attractions Hippiques (Québec) S.E.C.*, selon les modalités substantiellement conformes à celles contenues au projet joint en annexe audit sommaire et d'autoriser le président du conseil d'administration et le directeur général d'*ExpoCité* à signer l'acte de résiliation du bail;

3° l'autorisation pour le versement d'une somme de 10 000 \$ (clé comptable numéro 500-001-10-9998) en guise de règlement complet, sans admission aucune;

4° la prise d'acte de la résolution no. CA-2010-23 d'*ExpoCité*, en date du 8 mars 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0282 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le réaménagement du boulevard Saint-Jacques, de la rue Jean-Perrin à la rue De Celles et du boulevard Lebourgneuf, de la rue De Celles à la rivière du Berger, dans le cadre de l'implantation du parcours Métrobus 803, lot 1 - Arrondissement des Rivières (PAM2008128) (VQ-41781) - AP2009-700 (CT-2189978) — (Ra-1522)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Terrassement Portugais inc.*, d'un contrat pour le réaménagement du boulevard Saint-Jacques, de la rue Jean-Perrin à la rue De Celles et du boulevard Lebourgneuf, de la rue De Celles à la rivière du Berger, dans le cadre de l'implantation du parcours Métrobus 803, lot 1, dans l'Arrondissement des Rivières, pour un montant de 5 842 484,27 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41781 et à sa soumission, en date du 11 novembre 2009, conditionnellement à l'obtention du financement provenant du ministère des Transports en faveur du Réseau de transport de la Capitale, du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et conformément aux dispositions prévues au protocole d'entente intervenu entre le Réseau de transport de la Capitale et la Ville de Québec concernant l'implantation du parcours Métrobus 803.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0283 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le réaménagement géométrique du boulevard Lebourgneuf, entre l'autoroute Robert-Bourassa et le boulevard Pierre-Bertrand et entre le boulevard Pierre-Bertrand et la rue Bouvier, dans le cadre de l'implantation du parcours Métrobus 803, lots 2 et 3 - Arrondissement des Rivières (PAM2008128-02 et 03) (VQ-41992) - AP2010-074 (CT-2190460) — (Ra-1522)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Inter-Cité Construction Ltée*, d'un contrat pour le réaménagement géométrique du boulevard Lebourgneuf, entre l'autoroute Robert-Bourassa et le boulevard Pierre-Bertrand et entre le boulevard Pierre-Bertrand et la rue Bouvier, dans le cadre de l'implantation du parcours Métrobus 803, lots 2 et 3, dans l'Arrondissement des Rivières, pour un montant de 8 242 201,35 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41992 et à sa soumission, en date du 20 novembre 2009, conditionnellement à :

- l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 517;
- l'obtention du financement provenant du ministère des Transports en faveur du Réseau de transport de la Capitale, du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et conformément aux dispositions prévues au protocole d'entente intervenu entre le Réseau de transport de la Capitale et la Ville de Québec concernant l'implantation du parcours Métrobus 803.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0284 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour le versement, à l'*Opéra de Québec*, d'une subvention de 75 000 \$ pour le démarrage de l'*International d'Opéra de Québec* en 2010 et d'une subvention de 500 000 \$ en 2011 et en 2012 pour la réalisation de l'événement - CU2010-020 (CT-CU2010-020) — (Ra-1522)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour le versement d'une subvention de 75 000 \$ à l'*Opéra de Québec* pour les opérations de démarrage de l'*International d'Opéra de Québec* en 2010;
- 2° l'autorisation pour un virement d'une somme de 75 000 \$ du poste contingent d'agglomération vers l'activité 7250601 Subventions culturelles d'agglomération, du budget de fonctionnement du Service de la culture pour les activités de démarrage de l'*International d'Opéra de Québec*;

3° l'autorisation pour le versement d'une subvention de 500 000 \$ pour chacune des années 2011 et 2012 à l'*Opéra de Québec* pour la réalisation de l'événement, conditionnellement à l'approbation des budgets par les autorités compétentes. Les fonds devront être prévus au budget du Service de la culture pour 2011 et 2012.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0285 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entérinement de la demande admissible pour le projet de réhabilitation environnementale relatif à la propriété municipale située sur une partie du lot 3 965 504 du cadastre du Québec (agrandissement du Centre de foires), le long du boulevard Wilfrid-Hamel, dans le cadre du *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)* - EN2010-021 (Ra-1522)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entérinement de la demande admissible pour le projet de réhabilitation environnementale de la propriété municipale située sur une partie du lot 3 965 504 du cadastre du Québec (agrandissement du Centre de foires), circonscription foncière de Québec, sise le long du boulevard Wilfrid-Hamel dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, et ce, dans le cadre du *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*, sous réserve d'une révision des travaux admissibles afin de s'assurer que le contrat particulier qui doit intervenir exclura les travaux et les dépenses non admissibles et conditionnellement à l'approbation du plan de réhabilitation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'ici la fin du programme, comme recommandé par le comité paritaire Ville/MDDEP le 23 février 2010 et de le transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour vérification et acceptation, conformément aux modalités prévues au protocole d'entente relatif au *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0286 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 250 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 620 000 \$ pour l'amélioration de processus, de systèmes et technologies prévues en 2010–2011* du Réseau de transport de la Capitale - FN2010-011 (Ra-1522)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 250 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 620 000 \$ pour l'amélioration de processus, de systèmes et de technologies prévue en 2010–2011*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 24 février 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0287 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession du bail intervenu entre la Ville de Québec et 2552–1352 Québec inc. concernant des espaces de restauration au Parc nautique de Cap-Rouge - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - GI2010-025 (Ra-1522)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la cession, à *Traiteur le Fin Gourmet inc.*, du bail intervenu le 12 décembre 2007 entre la Ville de Québec et 2552-1352 Québec inc., conformément à l'article 11 dudit bail dont 2552-1352 Québec inc. demeurera solidairement responsable, renonçant aux bénéfices de division et de discussion, du paiement du loyer et de l'exécution de toutes les autres obligations contenues au bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0288 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CV-2009-0209 relative à un échange de lots entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec (ministère des Transports du Québec) - Modification, par le conseil de la ville, de la résolution CV–2009-0209 - Arrondissement des Rivières - GI2010-026 (Ra-1522)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de modifier la résolution CV-2009-0209 concernant un échange de lots entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec (ministère des Transports du Québec), par le remplacement, à la 3^e ligne du 1^{er} paragraphe, du lot « 3 753 939 » par le lot « 3 753 930 » et par l'ajout, à la fin du 2^e paragraphe, de « le ministère des Transports se réservant des servitudes de nonaccès sur les lots 3 592 885, 3 653 177, 2 401 664 et 3 653 172 du susdit cadastre tel que décrit à la minute 769 de monsieur Christian Lagacé, arpenteur-géomètre, le 22 octobre 2007.

Cet échange est consenti sans soulte et selon des conditions substantiellement conformes au projet d'acte joint en annexe au sommaire décisionnel pour en faire partie intégrante. ».

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de cette résolution.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0289 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation de fonds en vue de l'acquisition des lots 1 570 589 et 1 570 570 du cadastre du Québec - Acquisition desdits lots - Arrondissement de La Cité-Limoilou - GI2010-032 (CT-GI2010-032) — (Ra-1522)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acceptation de la cession de droits, de la *Coopérative de l'Université Laval* en faveur de la Ville de Québec, résultant d'une promesse d'achat signée le 30 octobre 2009 sur les lots 1 570 589 et 1 570 570 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° l'acquisition, sans garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur, de *9168-7251 Québec inc.*, pour un montant de 1 600 000 \$ (plus les taxes si applicables) des lots 1 570 589 et 1 570 570 du susdit cadastre, avec bâtisses dessus construites portant les numéros civiques 800 et 990, chemin de la Canardière, le tout conditionnellement à la cession, en faveur de la Ville de Québec, des droits résultant de la promesse d'achat signée le 30 octobre 2009 entre la *Coopérative de l'Université Laval* et *9168-7251 Québec inc.* et sujet également à l'engagement du vendeur de prendre fait et cause pour la Ville de toute poursuite d'un tiers prétendant à des droits sur l'immeuble. Cette acquisition est réalisée selon les conditions suivantes :
 - l'immeuble devra être livré par le vendeur, libre de toute hypothèque ou garantie quelconque et les radiations seront faites par le vendeur et à sa charge;
 - l'immeuble est sujet à un bail qui devra être porté à la connaissance de la Ville;
 - le vendeur doit garantir à la Ville que l'immeuble n'est assujéti à aucune autre option ou préférence d'achat pouvant primer ses droits;
 - le vendeur devra obtenir, de tout autre promettant acquéreur, une renonciation à tous droits à l'égard de toute promesse d'achat sur cet immeuble et à tout recours contre la Ville découlant d'une telle promesse ou encore le vendeur devra faire la démonstration que la Ville et les lots qu'elle acquiert ne seront pas affectés par un tel recours;
 - la cession des droits et l'acquisition de l'immeuble ne pourront se réaliser, advenant la non-réalisation de l'une des conditions mentionnées ci-dessus;

- 3° le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition des bâtiments dont les coûts sont estimés à 186 243,75 \$ incluant les taxes;
- 4° le Service de l'environnement à procéder, au moment opportun, à la décontamination des terrains pour un montant maximal de 677 250 \$ incluant les taxes.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme maximale de 2 551 250 \$, provenant de la récupération exercée aux activités relatives au déneigement, aux activités d'investissement pour financer l'acquisition des immeubles sis au 800 et 990, chemin de la Canardière, ainsi que les frais qui y sont reliés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0290 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications à la réglementation portant sur le stationnement du réseau routier artériel concernant la rue de Nemours - Arrondissement de Charlesbourg - A4GT2010-004 (Ra-1522)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications à la réglementation portant sur le stationnement sur la rue de Nemours, côté sud, soit de retirer *arrêt interdit, arrêt d'autobus*, à partir de la rue Le Monelier en allant vers l'ouest sur une distance de 23 mètres et de le remplacer par :

- *stationnement interdit*, à partir de la rue Le Monelier en allant vers l'ouest, sur une distance de 23 mètres;
- *arrêt interdit, arrêt d'autobus*, à partir d'une distance de 23 mètres à l'ouest de la rue Le Monelier en allant vers l'ouest, sur une distance de 25 mètres.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0291 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en valeur du parc du Mont-Bélair et du parc linéaire des berges des rivières Saint-Charles et du Berger et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 540 - Renonciation au droit d'opposition - EN2010-018 (Ra-1522)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en valeur du parc du Mont-Bélair et du parc linéaire des berges des rivières Saint-Charles et du Berger et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 540.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en valeur du parc du Mont-Bélair et du parc linéaire des berges des rivières Saint-Charles et du Berger et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 540.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0292 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la plantation d'arbres sur le réseau artériel et dans les parcs de responsabilité d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 541 - Renonciation au droit d'opposition - EN2010-017 (Ra-1522)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la plantation d'arbres sur le réseau artériel et dans les parcs de responsabilité d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 541.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la plantation d'arbres sur le réseau artériel et dans les parcs de responsabilité d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 541.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0293 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 544 et du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 545 - Renonciations au droit d'opposition - IN2010-007 (Ra-1522)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 544;
- 2° l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 545.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 544 et au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 545.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0294 Convention entre la Ville de Québec et *Gestion d'événements GesteV inc.* pour la réalisation du *Red Bull CRASHED ICE 2010*, les 19 et 20 mars 2010 - DT2009-121 (CT-DT2009-121) — (Ra-1523)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et *Gestion d'événements GesteV inc.*, relativement au versement d'une subvention au montant de 150 000 \$, le tout puisé au budget du fonds des grands événements, et ce, conformément à l'entente signée entre la Ville et le Bureau de la Capitale-Nationale (résolution CE-2009-2151) pour la réalisation du *Red Bull CRASHED ICE 2010*, les 19 et 20 mars 2010, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le versement d'une subvention de 150 000 \$ à *Gestion d'événements GesteV inc.*, pour la réalisation du *Red Bull CRASHED ICE 2010*;
- 3° la tenue de l'événement *Red Bull CRASHED ICE 2010*, les 19 et 20 mars 2010;

- 4° les dépenses des différents services municipaux reliés à la réalisation de l'événement *Red Bull CRASHED ICE 2010*, pour un montant maximum de 200 000 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0295 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et Pôle Québec Chaudière–Appalaches, dont l'objet est de déterminer les conditions de versement d'une contribution financière de 425 000 \$ pour le Consortium Télésanté/mobilité clinique de Québec - DE2009-154 (CT-DE2009-154) — (Ra-1523)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et *Pôle Québec Chaudière-Appalaches*, dont l'objet est de déterminer les conditions de versement d'une contribution financière de 425 000 \$, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation, à même la réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe *ACCORD Capitale-Nationale* (Volet 2), d'un montant de 425 000 \$;
- 3° l'autorisation, au Service des finances, à verser un montant total de 425 000 \$ à *Pôle Québec Chaudière-Appalaches*, le tout selon les modalités de versement prévues à l'article 4 du protocole d'entente joint en annexe audit sommaire, conditionnellement à sa signature;
- 4° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0296 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation d'une subvention de 3 M \$ reçue pour l'exercice 2009-2010 du gouvernement du Québec, aux fins du financement de la réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe *ACCORD Capitale-Nationale* (R.A.V.Q. 171) - DE2010-011 (Ra-1523)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Guilbault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation, à même les montants non affectés au 1^{er} février 2010 de la réserve financière, pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe *ACCORD Capitale-Nationale* (R.A.V.Q. 171), soit 3 032 630 \$, 1 510 630 \$ au volet 1 et 1 522 000 \$ au volet 2 de la *Politique d'investissement de la réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0297 *Avis de motion relatif au Règlement sur le versement par la Ville d'une contribution financière à la Commission scolaire Des Découvreurs en application du protocole d'entente en date du 19 octobre 1983 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1626 - LS2010-009 (Ra-1521)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 1 300 000 \$ pour le versement par la ville à la Commission scolaire Des Découvreurs d'une contribution financière du même montant, toutes taxes applicables incluses, aux fins des travaux de réfection de la piscine Sylvie-Bernier en application du protocole d'entente en date du 19 octobre 1983 liant les parties sur certains coûts relatifs à cet équipement sportif.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de 5 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0298 *Appropriation d'un montant de 130 000 \$ au fonds général de la Ville - LS2010-009 (Ra-1521)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu d'approprier un montant de 130 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1626. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0299 **Autorisation, à la *Commission scolaire des Découvreurs*, à effectuer des travaux de rénovation à la piscine Sylvie-Bernier - Autorisation pour le paiement de factures - LS2010-009 (Ra-1521)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu d'autoriser :

1° la *Commission scolaire des Découvreurs* à effectuer des travaux de rénovation à la piscine Sylvie-Bernier, le tout en conformité aux dispositions de l'article C-7 du protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;

2° le paiement de factures, jusqu'à concurrence de 1 300 000 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0300 **Avis de motion relatif au *Règlement sur des travaux d'installation de bornes d'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1636 - TP2010-002 (Ra-1521)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'installation de nouvelles bornes d'incendie dans divers arrondissements de la ville.

Ce règlement prévoit une dépense de 356 300 \$ pour la réalisation des travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0301 **Appropriation d'un montant de 35 600 \$ au fonds général de la Ville - TP2010-002 (Ra-1521)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Guilbault,

il est résolu d'approprier un montant de 35 600 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1636. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0302 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de construction, d'aménagement et de rénovation d'équipements de loisir relevant de la compétence de proximité et sur les services professionnels et techniques requis aux fins de la réalisation d'études et de plans concept et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1638 - LS2010-010 (Ra-1521)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de construction, d'aménagement et de rénovation de certains équipements de loisir relevant de la compétence de proximité ainsi que l'octroi de contrats de services professionnels et techniques requis pour la préparation d'études et de plans concept portant sur des équipements de loisir relevant également de la compétence de proximité.

Ce règlement prévoit une dépense de 620 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0303 *Appropriation d'un montant de 62 000 \$ au fonds général de la Ville - LS2010-010 (Ra-1521)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'approprier un montant de 62 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1638. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0304 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement et de mise en valeur des parcs de l'Escarpement, de la Montagne-des-Roches et du Domaine de la Capitale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1645 - EN2010-019 (Ra-1521)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement et de mise en valeur des parcs de l'Escarpement, de la Montagne-des-Roches et du Domaine de la Capitale ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 800 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0305 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'amélioration et d'aménagement de platebandes et de terrains sportifs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1646 - EN2010-009 (Ra-1521)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'amélioration et d'aménagement de platebandes et de terrains sportifs à surface naturelle ainsi que l'embauche du personnel d'appoint y afférent.

Ce règlement prévoit une dépense de 800 000 \$ pour les travaux et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0306 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'amélioration et d'aménagement de bassins de rétention des eaux pluviales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1647 - EN2010-010 (Ra-1521)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'amélioration et d'aménagement de bassins de rétention des eaux pluviales relevant de la compétence de proximité ainsi que l'embauche du personnel d'appoint y afférent.

Ce règlement prévoit une dépense de 400 000 \$ pour les travaux et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0307 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement du parc Prénoveau de l'Arrondissement de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1655 - A4LS2010-010 (Ra-1521)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement du parc Prénoveau de l'Arrondissement de Charlesbourg et l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 100 100 \$ pour les travaux et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0308 Appropriation d'un montant de 10 000 \$ au fonds général de la Ville - A4LS2010-010 (Ra-1521)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'approprier un montant de 10 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1655. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0309 Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'études et des plans et devis pour l'aménagement d'un nouveau dépôt à neige et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1656 - TP2010-010 (Ra-1521)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint y afférents pour la réalisation d'études et des plans et devis pour l'aménagement d'un nouveau dépôt à neige relevant de la compétence de proximité.

Ce règlement prévoit une dépense de 400 000 \$ pour l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0310 Appropriation d'un montant de 40 000 \$ au fonds général de la Ville - TP2010-010 (Ra-1521)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approprier un montant de 40 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1656. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0311 *Avis de motion relatif au Règlement sur le versement d'une subvention au Patro de Charlesbourg pour l'aménagement d'un terrain de sports à surface synthétique et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1625 - LS2010-012 (Ra-1522)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 330 178 \$ pour le versement par la ville d'une subvention du même montant, toutes taxes applicables incluses au Patro de Charlesbourg, pour l'aménagement d'un terrain de soccer/football à surface synthétique dans l'Arrondissement de Charlesbourg.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0312 *Avis de motion relatif au Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1648 - EN2010-012 (Ra-1522)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition, à des fins municipales, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de certains immeubles situés dans des milieux naturels ou humides ou dans les bassins versants des prises d'eau potable de la ville.

Ce règlement prévoit une dépense de 500 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles ainsi ordonnée et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0313 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de mise en valeur de la rivière du Cap Rouge et sur l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du parc linéaire de la rivière Beauport ainsi que sa mise en oeuvre et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1651 - EN2010-016 (Ra-1522)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement et de mise en valeur du parc linéaire de la rivière du Cap Rouge.

Ce règlement ordonne également l'octroi des contrats de services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur du parc linéaire de la rivière Beauport et la mise en oeuvre des travaux d'aménagement y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 300 000 \$ pour les travaux et l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0314 *Avis de motion relatif au Règlement sur l'acquisition et la plantation d'arbres par le Service de l'environnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1653 - EN2010-011 (Ra-1522)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour but d'ordonner l'acquisition et la plantation d'arbres de 50 à 70 millimètres de diamètre dans les six arrondissements de la ville sous la supervision du Service de l'environnement.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 000 000 \$ pour l'acquisition et la plantation d'arbres et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0315 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement d'une piste pour les bicyclettes de type BMX au parc Saint-Olivier de l'Arrondissement de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1657 - A5DA2010-006 (Ra-1522)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'une piste pour les bicyclettes de type BMX au parc Saint-Olivier de l'Arrondissement de Beauport ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 100 000 \$ pour les travaux et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0316 Appropriation d'un montant de 10 000 \$ au fonds général de la Ville - A5DA2010-006 (Ra-1522)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'approprier un montant de 10 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1657. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0317 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale relativement à de nouveaux secteurs d'application, R.V.Q. 1664 - DE2010-038 (Ra-1522)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale* afin d'ajouter le Vieux-Loretteville, le secteur périphérique de l'arrondissement historique de Charlesbourg, Bergerville et Nolansville aux territoires d'application de ce règlement.

Ce règlement édicte les dispositions de concordances pour l'application du programme d'intervention et de restauration aux bâtiments des secteurs d'application ainsi ajoutés.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2010-0318 Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1491 - DG2010-024 (Ra-1520)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux relativement à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.V.Q. 1491.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0319 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) Centre-Ville de Québec pour l'exercice financier de 2010, R.V.Q. 1515 - DE2010-025 (Ra-1520)*

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) Centre-Ville de Québec pour l'exercice financier de 2010*, R.V.Q. 1515.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0320 *Règlement modifiant le Règlement soumettant le territoire de l'Université Laval à la juridiction de la Ville pour fins de protection publique relativement à l'année scolaire 2009-2010, R.V.Q. 1602 - AT2010-020 (Ra-1520)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement soumettant le territoire de l'Université Laval à la juridiction de la Ville pour fins de protection publique relativement à l'année scolaire 2009-2010*, R.V.Q. 1602.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0321 *Règlement modifiant le Règlement VQS-19 « Règlement sur le stationnement et la circulation dans les garages, les parcs de stationnement et les terrains de la ville » relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1607 - DG2010-026 (Ra-1520)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement VQS-19 « Règlement sur le stationnement et la circulation dans les garages, les parcs de stationnement et les terrains de la ville » relativement à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.V.Q. 1607.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0322 *Règlement sur des travaux d'aménagement d'une clôture près de l'avenue O'Neil dans l'Arrondissement des Rivières dans le cadre de l'application d'une entente entre la Ville et Les Immeubles Roussin ltée aux fins de la mise en place de mesures de mitigation des nuisances reliées aux activités commerciales exercées à proximité du secteur résidentiel adjacent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1621 - AT2009-227 (Ra-1520)*

Madame la conseillère Julie Lemieux déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement d'une clôture près de l'avenue O'Neil dans l'Arrondissement des Rivières dans le cadre de l'application d'une entente entre la Ville et les Immeubles Roussin ltée aux fins de la mise en place de mesures de mitigation des nuisances reliées aux activités commerciales exercées à proximité du secteur résidentiel adjacent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1621.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0323 *Règlement sur les services professionnels et techniques ainsi que des travaux préparatoires à la transformation et à l'agrandissement de l'église Saint-Denys-du-Plateau afin d'y transférer les activités de la bibliothèque Monique-Corriveau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1633 - GI2010-008 (Ra-1520)*

Sur la proposition de madame la conseillère Francine Lortie,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les services professionnels et techniques ainsi que des travaux préparatoires à la transformation et à l'agrandissement de l'Église Saint-Denys-du-Plateau afin d'y transférer les activités de la bibliothèque Monique-Corriveau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1633.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0324 *Règlement sur des travaux de réaménagement et de réfection de parcs de l'Arrondissement de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1644 - A5DA2010-002 (Ra-1520)*

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réaménagement et de réfection de parcs de l'Arrondissement de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1644.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0325 *Règlement sur la participation financière de la Ville, pour l'année 2010 et les suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1654 - DE2010-009 (Ra-1520)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la participation financière de la Ville, pour l'année 2010 et les suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1654.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de 10 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une seconde période d'interventions, d'une durée maximale de 30 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président du conseil, monsieur Jean-Marie Laliberté, déclare la séance close à 21 h 34, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Jean-Marie Laliberté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mcr